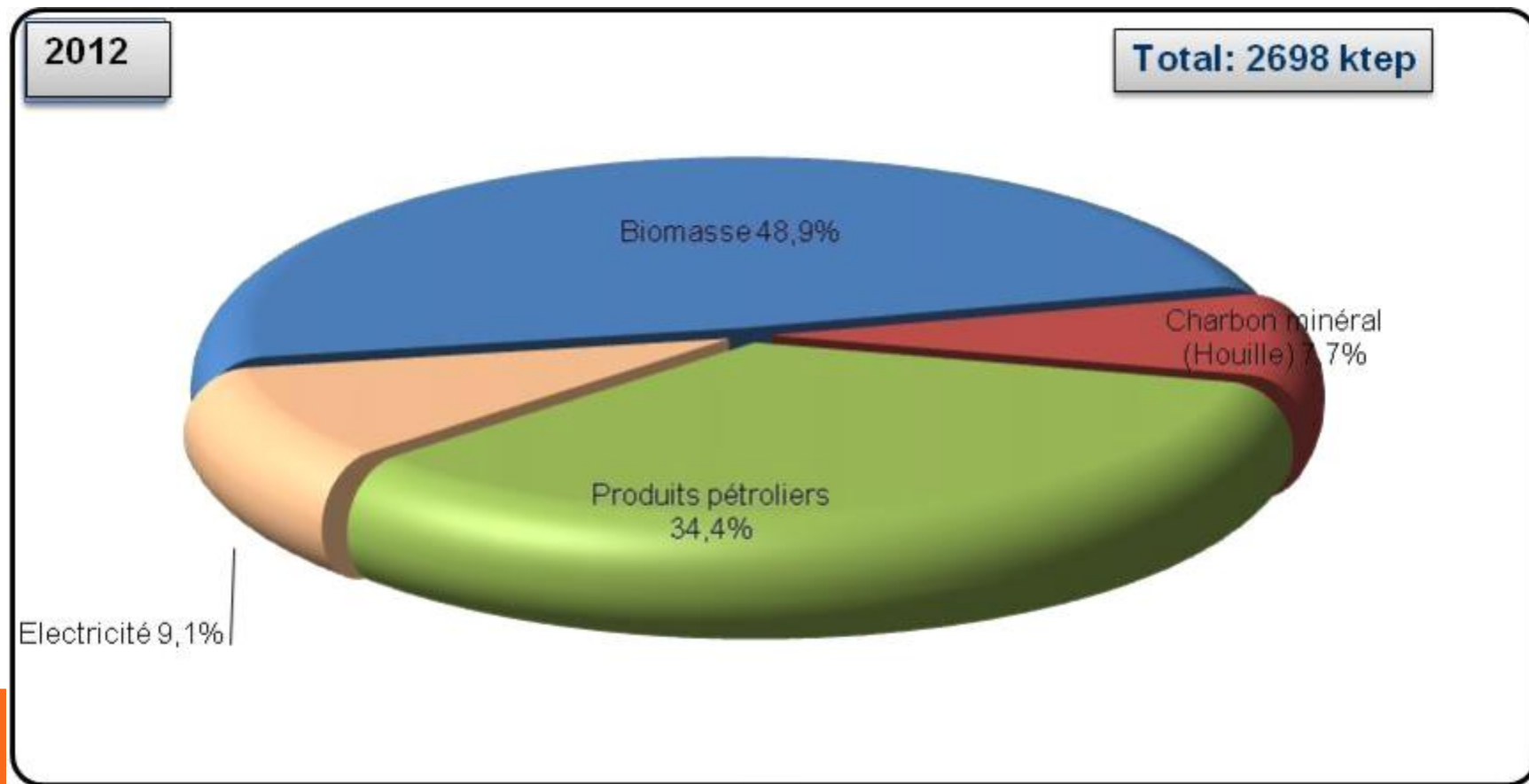


**ATELIER PARLEMENTAIRE LES INVESTISSEMENTS
PUBLICS/PRIVÉS DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
ABIDJAN 18 &19 JUIN 2015**

**BREF APERÇU DE LA SITUATION
ÉNERGÉTIQUE DU SÉNÉGAL**

**SECOU SARR
ENDA ENERGIE**

CONSOMMATIONS FINALES D'ÉNERGIE SIE, 2013



CONSTATS

Importateur de pétrole: La facture pétrolière du Sénégal. 184 Miliards CFA soit 59,5 % du revenu des exportations

Le taux d'électrification faible avec de grande disparités

- **urbain 89,8 %**
- **rural 25,7%**
- **national de 54,5 %**

Le taux d'indépendance énergétique 54,44% mais faible en énergie moderne moderne est : 1,44% (sans biomasse)

Impacts environnementaux des modes de production et de consommation de biomasse

CONSTATS ER

Potentialités solaires peu exploitées

- 3 MW installés avec des partenariats (BM, GIZ, JICA, etc)

Hydroélectricité : Potentiel, 1000 MW

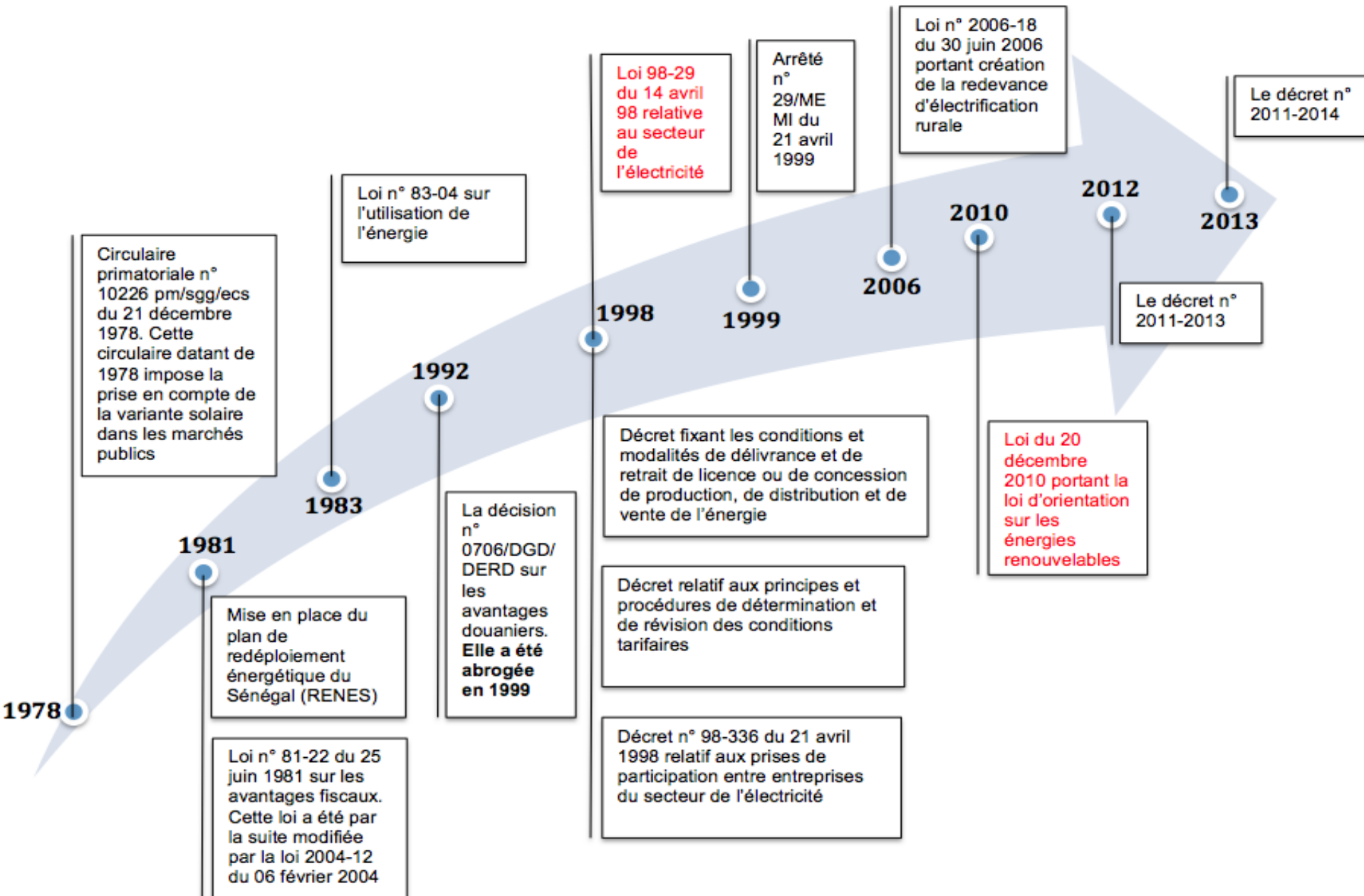
- 10% dans la production d'électricité (OMGS/SOGEM)

Bioénergie:

- Programme national biogaz / Union européenne
- PROGEDE

Beaucoup d'initiatives dans le domaine des ER,
Besoin de changement d'échelle

CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE DES ER



LA LOI D'ORIENTATION SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES (2010)

définit les conditions générales relatives:

- *Régime fiscal et douanier*
- *Conditions d'achat, de vente et de rémunération de l'électricité produite à partir de sources renouvelables*
- *Liberté de production pour l'autoconsommation*
- *Conditions d'accès aux réseaux électriques*
- *Compensation pour couvrir les différences de prix*
- *Sélection des producteurs*
- *Dispositions transitoires*

ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI D'ORIENTATION

- *Adoption du décret n° 2011-2013 portant application de la loi d'orientation sur les énergies renouvelables et relatif aux conditions d'achat et de rémunération de l'Électricité produite par des centrales à partir de sources d'énergie renouvelable ainsi que les conditions de leur raccordement au réseau*
- *Adoption du décret n° 2011-2014 portant application de la loi d'orientation sur les EnR relatif aux conditions d'achat et de rémunération du surplus d'énergie électrique d'origine renouvelable résultant d'une production pour consommation propre*

DÉFISS

- la non finalisation du décret portant **sur le feed in tariff**
- **La Tarification**/ *révision de la TVA (15-20%) appliquée dans le cadre de l'harmonisation des politiques fiscales de UEMOA*
- **Volonté politique et vision de long terme**
- Promotion des instruments innovants pour renforcer l'investissement dans les ER

PROCESSUS A SUIVRE

1- Accès universel à l'énergie durable (SE4ALL)

- Doubler la part des ER dans le mix énergétique
- Doubler l'efficacité énergétique, 2030

2- Changement climatique (Contribution prévues et déterminées au niveau national –CPDN/INDC

3- Objectif de développement durable - Economie verte, Croissante verte



54 rue Carnot – BP 3370 – Dakar

Tél. (+221) 33 822 24 96 / 33 822 59 83

E-mail : secousarr@endatiersmonde.org

E-mail: enda.energy@endaenergie.org

Web : <http://www.endaenergie.org>

News : <http://www.endaenergy.org>